



N°V-2023-006  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
19/09/2023  
Date d'affichage  
19/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le Vingt-Cinq Septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick COLLET Maire.

**Étaient présents** : Mesdames Nathalie LETAUX, Anne-Sophie MARC, Sylvie CHENET, Chantal GILLET, Christine LEFORT

Messieurs Patrick COLLET, Patrick GAILLON, Didier LESUT, Serge ARINAL, Guy GILET, Martial CHERON, Michel CLIPET, Didier MARTIN, Rémy CAHN, Erwan JOUBAUD

Nombre de conseillers  
en exercice  
présents  
votants

19 Absents excusés : Sylvie LAQUERRIERE, Estelle SIMON, Yann LE COSSEC  
15 Absent : Laurent JAMES  
16 Pouvoir de : Sylvie LAQUERRIERE à Nathalie LETAUX

Formant la majorité des membres en exercice  
**Secrétaire de séance : Guy GILET**

**ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE DE PARTICIPATION DE MADAME BEZUEL LE ROUX D'ESNEVAL POUR L'IMPLANTATION D'UN BLOC DE PARKING**

Les bâtiments des parcelles section AC 41-313 et 314, propriétés de Madame BEZUEL LE ROUX D'ESNEVAL Hélène, ont été restaurés pour être destinés à diverses locations.

La commune possède l'espace vert cadastré AC 215 et 216, situé en face.

La rue de l'Eglise sépare les deux biens, celle-ci est bordée par une rangée de tilleuls pour éviter que des véhicules ne stationnent sur l'espace vert.

Pour faciliter l'accès des locataires à leur terrain tout en interdisant l'occupation de l'espace vert, la pose d'un bloc parking est nécessaire.

Madame BEZUEL LE ROUX D'ESNEVAL se propose de rembourser les frais occasionnés d'une valeur de trois cents euros à la commune.

**Il est demandé aux membres du conseil municipal :**

- **D'ACCEPTER** la participation financière de Madame BEZUEL LE ROUX D'ESNEVAL, pour un montant de **300 euros**
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget.

Le conseil municipal, à L'UNANIMITE des membres présents, SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour l'encaissement de la participation financière de Madame BEZUEL LE ROUX D'ESNEVAL.



Patrick COLLET  
Maire d'Acquigny